

**VILLE d'ERMONT**

**Val-d'Oise**

**DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION DE TERRAIN**

Je soussigné : .....

Demeurant : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Agissant en qualité de :

- Concessionnaire,  
 Seul ayant-droit du concessionnaire décédé,  
 L'un des ayants-droit du concessionnaire décédé, me portant fort et garant pour les autres ayants-droit (en ce cas, préciser le lien de parenté avec le précédent concessionnaire) : .....

D'une concession de ..... ans,  
acquise le ..... expirée le .....

Numéro ..... division .....  NOUVEAU  ANCIEN

En :  CAVEAU  PLEINE TERRE  CINERAIRE

Nombre de place(s) : ..... catégorie : .....

Demande le renouvellement de dite concession, pour une durée de :  
(La durée peut être modifiée pour l'ancien cimetière seulement)

15 ans  30 ans  50 ans

J'assume la pleine et entière responsabilité et m'engage à garantir à la ville d'Ermont (Val-d'Oise) contre toute réclamation qui pourrait survenir à l'occasion de ce renouvellement.

Je déclare que le titre de concession dont je demande le renouvellement :

A été présenté  sera présenté  est égaré

Je m'engage à signaler à la mairie tout changement d'adresse.

Noms des personnes déjà inhumées dans cette concession, années d'inhumation et liens de parenté :

.....  
.....  
.....

Fait à .....

**Signature :**

Le .....

**PS :** Toute demande de renouvellement, oblige le titulaire ou les ayants droits à maintenir la concession en parfait état d'entretien et de propreté (article L 511-4-1 du code de la construction et de l'habitat).

**Ordre des chèques : « RR EC cimetière d'Ermont ».**

**VILLE d'ERMONT**

**Val-d'Oise**

**Documents à fournir :**

- Carte d'identité ou passeport ...,
- Livret de famille ou tout document justifiant l'Etat civil du ou des concessionnaires (acte de naissance, de mariage ...),
- Un justificatif de domicile récente de moins de 3 mois au nom du ou des concessionnaires.
- Tout document justifiant du lien de parenté avec le concessionnaire s'il est décédé.
- Le règlement de la redevance.

**PS :** Toute demande de renouvellement, oblige le titulaire ou les ayants droits à maintenir la concession en parfait état d'entretien et de propreté (article L 511-4-1 du code de la construction et de l'habitat).

**Ordre des chèques : « RR EC cimetière d'Ermont ».**